Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20120127-2012_B003-DE Date de télétransmission : 03/02/2012 Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JANVIER 2012 PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B003

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot E cadastré AY1144

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents:

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Aix-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir:

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique — CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis — DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard — DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe — FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges — FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine — GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude — JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine — JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean — LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre — LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRON Liliane — PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis — SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe — SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s:

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Prospective et Aménagement Direction des Opérations d'Aménagement CVO 06_1_02

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur: Roger PELLENC

Thématique: Développement économique et emploi – Zones d'Activités

Objet: ZAC Communautaire du Carreau de la mine à Meyreuil – Cession du lot E

cadastré AY1144 <u>Décision du Bureau</u>

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC communautaire du Carreau de la mine à Meyreuil, il vous est proposé de délibérer pour la cession du lot E cadastré AY1144 d'une contenance de 1835 m² à la SCI T.A.K.

Exposé des motifs :

La société Starchip est spécialisée dans la conception et l'industrialisation de puces électroniques pour les marchés de la carte à puce : Carte SIM, Carte Bancaire, Passeport, Carte de Santé... Elle est actuellement située au Rond Point du Canet à Meyreuil au sein des locaux des « Carrés de l'Arc ».

Elle a été créée au mois de janvier 2009 par trois professionnels expérimentés de la microélectronique, anciens salariés de la Société Atmel à Rousset. La société Starchip est membre du pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » (S.C.S.) qui regroupe plus de 260 adhérents dans les métiers de la microélectronique, des logiciels, de la télécommunication et du multimédia. Elle fait également partie de l' « Association pour la Recherche sur les Composants et Systèmes Intégrés Sécurisés » (A.R.C.S.I.S.).

06_1_02_diroa_b270112 -1-

Les bureaux de Starship sont aujourd'hui trop étroits. Par ailleurs, la société souhaite s'investir davantage dans la fabrication de cartes bancaires. Le développement de ce système, nécessitant des normes importantes de sécurité, ne peut pas être envisagé dans les locaux actuels de Starchip.

Afin d'assurer son développement, la société souhaite recruter une cinquantaine de cadres (ingénieurs en microélectronique), dans un horizon de deux à trois ans. Son implantation au sein de la ZAC permettra à la société de réaliser un investissement immobilier par l'intermédiaire de la construction de 300 m² de bureaux, d'un laboratoire test de 50 m², d'une salle informatique de 50 m² et d'une aire de stockage de 100 m².

Le Comité d'Agrément du 17 octobre 2011 a donné un avis favorable à l'implantation de l'entreprise sur le lot E, d'une contenance de 1835 m². La localisation de ce terrain est annexée au présent rapport.

L'avis de France Domaine, en date du 22 novembre 2011 indique que la valeur vénale de ce bien s'élève à 138 000 € HT (75 € HT/m²), avec une marge de négociation de 10%.

Le cahier des charges de cession de terrain de la ZAC, qui impose les règles de cession, de construction et de gestion du lot, sera annexé à l'acte de vente.

<u>Visas</u>:

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,

VU la délibération n° 2006_A350 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2006 portant création de la ZAC ;

VU la délibération n° 2007_A452 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunale dès lors que les crédits sont prévus au budget,

VU l'avis n°2011-060V3549 du 22 novembre 2011 rendu par France Domaine, VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 12 janvier 2012.

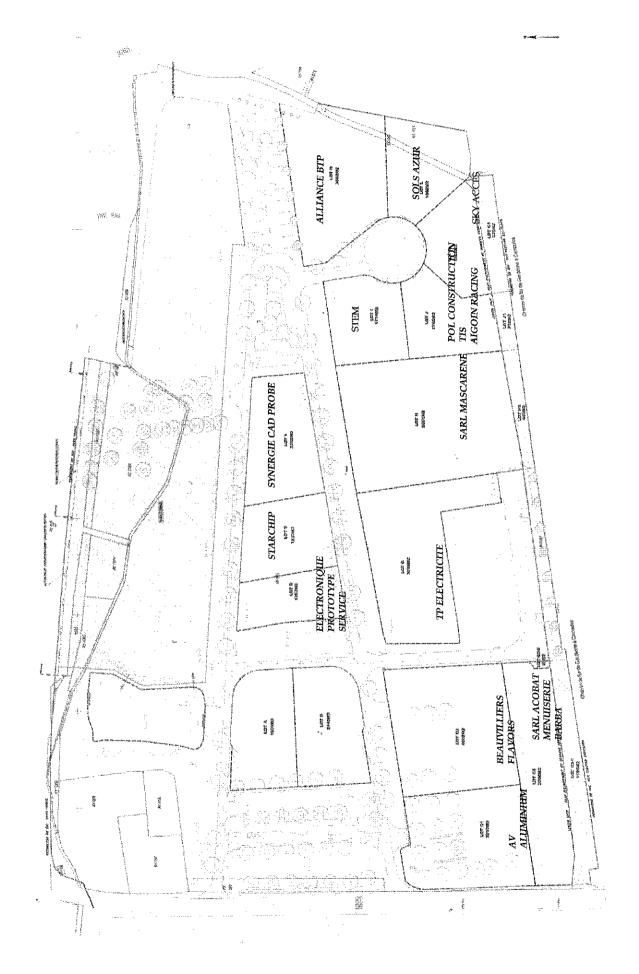
06_1_02_diroa_b270112 -2-

Dispositif:

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- DECIDER la vente du lot E, cadastré AY1144, d'une superficie de 1835 m² pour un montant de 138 000 € HT, 161 473,95 € TTC, à la SCI T.A.K ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette transaction.

06_1_02_diroa_b270112 - 3 -



OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC communautaire du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot E cadastré AY1144

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

Maryse OSSAINS MASINI

0 9 FEV. 2012